

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2026 - B2026/004004 - 2023 B 00215 - 950 771 436 - HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE

HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE

Société par actions simplifiée
au capital de 8 862 000 euros
Siège social : Quai de l'Atlantique
76600 LE HAVRE

950 771 436 RCS LE HAVRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 327 846,54 euros de la manière suivante :

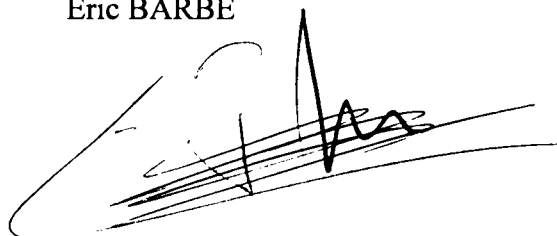
- en totalité au compte « **report à nouveau** » 1 327 846,54 euros
A l'absorption des pertes antérieures

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Eric BARBE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric BARBE', written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : QUAI DE L'ATLANTIQUE 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 9 5 0 7 7 1 4 3 6 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122025					
		N-1 31122024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 726	23 939	31 786	43 957
		Fonds commercial	AH	2		2	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP	278 961	34 540	244 422	259 256
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	589 582	164 635	424 946	389 745
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 850 313	616 023	2 234 291	1 697 736
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	9 713 900		9 713 900		
Participations		CS	4 000		4 000	4 000	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU					
Créances rattachées à des participations		BB					
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières *	BH	9 800		9 800	2 000		
TO TAL (II)		BJ	13 502 284	BK	839 137	12 663 147	2 396 697
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	909 579	BM	909 579	543 043
		En cours de production de biens	BN		BC		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 064 718	BY	9 064 718	4 687 302
		Autres créances (3)	BZ	9 892 503	CA	9 892 503	5 878 806
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 824 805	CG	1 824 805	225 282	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	212 626	CI	212 626	200 875	
	TO TAL (III)	CJ	21 904 231	CK	21 904 231	11 535 308	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	35 406 515	IA	839 137	34 567 378	13 932 005
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	9 800	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations	Stocks :		Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S. HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HA		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 862 000)	DA	8 862 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(18 023 556)	(7 405 102)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 327 847	(10 618 455)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(7 833 710)	(17 523 556)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	60 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 253 556	36 490
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 000 000	3 220 554
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	119 260	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 770 629	24 262 522
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 086 236	1 515 850
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		113 544
	Autres dettes	EA	5 111 407	2 306 601
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	42 341 088	31 455 562	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	34 567 378	13 932 005	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	32 621 828	28 944 778	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 750	697	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HA						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	55 127 310	FH		FI	55 127 310	35 957 602
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	55 127 310	FK		FL	55 127 310	35 957 602
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	(23 345)	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	54 767	
	Autres produits (1) (11)					FQ	265 958	70
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	55 448 034	35 934 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 011 970	1 488 040
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	(366 536)	(186 780)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	48 298 165	42 255 304
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	686 363	558 092
	Salaires et traitements *					FY	1 439 487	1 253 786
	Cotisations sociales (10)					FZ	781 306	669 184
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	471 617	304 955
						GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	60 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	10 348	
	Autres charges (12)					GE	4 353	839
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 397 072	46 343 420
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	2 050 962	(10 409 094)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	664 378	211 840
	Différences négatives de change					GS		757
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	664 378
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(664 378)	(212 596)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 386 585	(10 621 690)

27

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise S.A.S. HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HA		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	9 590
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	6 355
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 235
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	58 738
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	55 448 034
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	54 120 187
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(10 618 455)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	196 306
		HQ	655 408
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	464 564
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A4	3 049
A8			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produit de cession			
VNC			
Amendes et pénalités			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

67

Annexe

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **34 567 378** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **55 448 034** euros et un total **charges** de **54 120 187** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 327 847** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

La société a changé de dénomination sociale au cours de l'exercice 2025 et devient HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE.

Une opération de restructuration juridique a été opérée sur le premier trimestre 2025 matérialisée comme suit :

- Augmentation de capital à hauteur de 8 362 000 € souscrite à 100 % par la société Seafrigo Investissements qui détient alors 95 % du capital social de CNMP LH à l'issue de l'augmentation de capital.
- Cession de 60% des titres CNMP LH par la société Seafrigo Investissements à la société HL TERMINAL HOLDING BV

A l'issue de l'opération de restructuration la société CNMP LH est détenue à :

- 60% par HL TERMINAL HOLDING BV
- 35% par SEAFRIGO INVESTISSEMENTS
- 5 % par NYLH

ACTIVITÉ PRINCIPALE

La SAS HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE a une activité de manutention portuaire.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Il est attendu pour 2026 un accroissement d'activité conformément au plan établi par la direction. Par ailleurs, le contexte international (guerre en Ukraine et hausse des droits de douane USA, conflit au moyen orient) impacte peu l'activité. La société reste toutefois très vigilante sur l'évolution du commerce mondial dans ce contexte.

Annexe

INDEMNITÉ DE DÉPART A LA RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements révisibles. L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 121 569 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Départ volontaire : 60-64 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %

PARTIES LIÉES

Conformément au décret 2009-267 du 9 mars 2009, nous vous informons que la Société n'a pas réalisé avec ses principaux associés ou les membres de ses organes d'administration et de surveillance (c. com. art. R. 123- 197-1) de transactions significatives qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

EFFECTIFS

Les effectifs s'élèvent à 26 au 31 décembre 2025.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu du soutien financier obtenu auprès de la société mère HL TERMINAL HOLDING BV le 11 mars 2026 pour une durée de 12 mois.

Annexe

Changement de méthodes comptables PCG 122-1 à 122-2, 831-2 et 831-3

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31-12-2024, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles " pour 54 766.67 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste " Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " pour 10 347.66 €.

Annexe

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en " Produits exceptionnels " pour 9 590.33 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en " Charges exceptionnelles " pour 4 000 €.

• *Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat*

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Subventions " pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en " Produits exceptionnels " pour 0 €.

• *Amendes et pénalités*

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Autres charges " pour 0 €. Au 31 décembre 2025, elles figurent en " Charges exceptionnelles " pour 2 355 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les " transferts de charges " inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 2 711.90 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 0 € liés à des refacturations intragroupe ;
- 0 € liés à des indemnités d'assurance ;
- 2 711.90 € liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale et des avantages en nature.

Au 31 décembre 2025 :

– les refacturations intragroupe sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « Production vendue de services » pour 679 409.97 € ; Elles étaient déjà constatées en chiffre d'affaires en 2024 pour 1 075 700.52 €.

– les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste " Autres produits " pour 173 401.99 € ;

– les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 6 793.64 € sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

Annexe

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne " Charges constatées d'avance " est remontée entre la rubrique des " Créances " et celle des " Valeurs mobilières de placement " ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions";
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles ".

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Annexe

Amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques 10 ans
- Matériels et outillages industriels 10 ans
- Matériels de transports 2 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Mobiler 5 à 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont notamment composées des titres de participations des sociétés :

- EAT : 1 000 €
- MECAP : 1 000 €
- COGEMAP : 1 000 €
- COGECO : 1 000 €

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Au titre de l'exercice 31 décembre 2025, aucune provision n'a été constatée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun élément n'a été comptabilisé en résultat exceptionnel au titre de l'exercice 2025.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06			Augmentations Réévaluations	Diminutions Acquisitions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	58 604,97	11 003,36	13 881,11	55 727,22
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 604,97	11 003,36	13 881,11	55 727,22
CORPORELLES					
	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencet aménagement	278 961,32			278 961,32
	Instal technique, matériel outillage industriels	454 537,06	135 377,01	332,55	589 581,52
	Instal., agencement, aménagement divers	1 402 785,72	415 805,20	130,00	1 818 460,92
	Matériel de transport	276 602,42	87 642,67	11 267,24	352 977,85
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	300 856,49	378 049,22	31,00	678 874,71
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes		9 713 900,46		9 713 900,46
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 713 743,01	0 730 774,5	11 760,79	13 432 756,78
FINANCIERES					
	Participations	4 000,00			4 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	2 000,00	7 800,00		9 800,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 000,00	7 800,00		13 800,00	
TOTAL		2 778 347,98	0 749 577,9	25 641,90	13 502 284,00

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	3 ans L	14 645,96	23 027,86	13 734,64	23 939,18
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		14 645,96	23 027,86	13 734,64	23 939,18
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	10 ans L	19 705,22	14 834,31		34 539,53
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 ans L	64 791,92	99 952,67	109,30	164 635,29
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 ans L	159 371,60	151 768,57	129,92	311 010,25
	Matériel de transport	2 ans L	67 372,14	66 660,93	1 289,38	132 743,69
	Matériel de bureau, mobilier	3 à 8 an L	55 764,56	116 535,24	31,00	172 268,80
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		367 005,44	449 751,72	1 559,60	815 197,56
	TOTAL		381 651,40	472 779,58	15 294,24	839 136,74

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises	
	total et dot	de d'	total appt et	de d'
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal, agencement, aménag.				
Instal. technique matériel outillage industriels				
Instal générales Agencet aménagt divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
TOTAL IMMOB CORPORELLES				
Frais d'acquisition de titres de participation				
TOTAL				
TOTAL GENERAL NON VENTILE				

S.A.S. HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		9 800,00	9 800,00	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		9 064 717,79	9 064 717,79	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		6 825 152,16	6 825 152,16	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		313 820,00	313 820,00	
Groupe et associés		40 000,00	40 000,00	
Débiteurs divers		2 713 530,39	2 713 530,39	
Charges constatées d'avances		212 626,40	212 626,40	
TOTAL DES CREANCES		19 179 646,74	19 179 646,74	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux associés
HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE
QUAI DE L ATLANTIQUE
76600 LE HAVRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.
- La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 11 RUE ARTHUR III CS 24241
44263 NANTES CEDEX
Téléphone: +33 (0)2 51 84 36 36*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 11 juin 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anne Parenty

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Frais d'établissement (II)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	55 725,61	23 939,18	31 786,43
	Fonds commercial	1,61		1,61
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions	278 961,32	34 539,53	244 421,79
	Installations tech., mat. et outillage indus.	589 581,52	164 635,29	424 946,23
	Autres immobilisations corporelles	2 850 313,48	616 022,74	2 234 290,74
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	9 713 900,46		9 713 900,46
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)			
	Participations	4 000,00		4 000,00
	Créances rattachées à des participations			
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	9 800,00		9 800,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	13 502 284,00	839 136,74	12 663 147,26
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements	909 579,20		909 579,20
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (2)			
	Créances clients et comptes rattachés	9 064 717,79		9 064 717,79
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	9 892 502,55		9 892 502,55
	Charges constatées d'avance	212 626,40		212 626,40
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	1 824 805,22		1 824 805,22
	Total de l'actif circulant (IV)	21 904 231,16		21 904 231,16
	Total de l'actif (I à VII)	35 406 515,16	839 136,74	34 567 378,42

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Présentation

9 800,00

2 000,00

19 179 646,74

10 768 983,55

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 8 862 000,00)	8 862 000,00	500 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(18 023 556,49)	(7 405 101,70)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 327 846,54	(10 618 454,79)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(7 833 709,95)	(17 523 556,49)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	60 000,00	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	60 000,00	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10 253 555,83	36 490,49
	Emprunts et dettes financières divers (2)	12 000 000,00	3 220 553,57
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	119 260,29	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 770 628,83	24 262 522,14
	Dettes fiscales et sociales	2 086 236,19	1 515 850,40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		113 543,77
	Autres dettes	5 111 407,23	2 306 601,16
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	42 341 088,37	31 455 561,53
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	34 567 378,42	13 932 005,04
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	32 621 828,08	28 944 778,47
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06 Exportations et livraisons intracommunautair	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue	55 127 309,68	55 127 309,68	35 957 601,60
	Montant net du chiffre d'affaires	55 127 309,68	55 127 309,68	35 957 601,60
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			(23 345,34)
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		54 766,67	
	Autres produits		265 957,56	69,88
	Total des produits d'exploitation		55 448 033,91	35 934 326,14
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 011 969,69	1 488 039,83
	Variation de stocks		(366 535,83)	(186 780,02)
	Autres achats et charges externes (1)		48 298 165,00	42 255 303,56
	Impôts, taxes et versements assimilés		686 363,06	558 092,24
	Salaires		1 439 486,99	1 253 786,14
	Cotisations sociales		781 305,52	669 184,39
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		471 616,58	304 955,15
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions		60 000,00	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		10 347,66	
	Autres charges		4 353,09	838,94
	Total des charges d'exploitation		53 397 071,76	46 343 420,23
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 050 962,15	(10 409 094,09)
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			196 305,68	655 407,57
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 050 962,15	(10 409 094,09)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	664 377,61	211 839,51
	Différences négatives de change		756,52
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	664 377,61	212 596,03
	RESULTAT FINANCIER	(664 377,61)	(212 596,03)
	RESULTAT COURANT avant Impôts	1 386 584,54	(10 621 690,12)
	Produits exceptionnels		9 590,33
	Charges exceptionnelles		6 355,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 235,33
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	58 738,00	
	Total des produits	55 448 033,91	35 943 916,47
	Total des charges	54 120 187,37	46 562 371,26
	BENEFICE OU PERTE	1 327 846,54	(10 618 454,79)
	(2) dont produits concernant les entités liées		
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	464 564,00	

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **34 567 378** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **55 448 034** euros et un total **charges** de **54 120 187** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 327 847** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

La société a changé de dénomination sociale au cours de l'exercice 2025 et devient HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE.

Une opération de restructuration juridique a été opérée sur le premier trimestre 2025 matérialisée comme suit :

- Augmentation de capital à hauteur de 8 362 000 € souscrite à 100 % par la société Seafrigo Investissements qui détient alors 95 % du capital social de CNMP LH à l'issue de l'augmentation de capital.
- Cession de 60% des titres CNMP LH par la société Seafrigo Investissements à la société HL TERMINAL HOLDING BV

A l'issue de l'opération de restructuration la société CNMP LH est détenue à :

- 60% par HL TERMINAL HOLDING BV
- 35% par SEAFRIGO INVESTISSEMENTS
- 5 % par NYLH

ACTIVITÉ PRINCIPALE

La SAS HANSEATIC GLOBAL TERMINALS LE HAVRE a une activité de manutention portuaire.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Il est attendu pour 2026 un accroissement d'activité conformément au plan établi par la direction. Par ailleurs, le contexte international (guerre en Ukraine et hausse des droits de douane USA, conflit au moyen orient) impacte peu l'activité. La société reste toutefois très vigilante sur l'évolution du commerce mondial dans ce contexte.

Annexe

INDEMNITÉ DE DÉPART A LA RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements révisibles. L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 121 569 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Départ volontaire : 60-64 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %

PARTIES LIÉES

Conformément au décret 2009-267 du 9 mars 2009, nous vous informons que la Société n'a pas réalisé avec ses principaux associés ou les membres de ses organes d'administration et de surveillance (c. com. art. R. 123- 197-1) de transactions significatives qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

EFFECTIFS

Les effectifs s'élèvent à 26 au 31 décembre 2025.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu du soutien financier obtenu auprès de la société mère HL TERMINAL HOLDING BV le 11 mars 2026 pour une durée de 12 mois.

Annexe

Changement de méthodes comptables PCG 122-1 à 122-2, 831-2 et 831-3

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31-12-2024, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles " pour 54 766.67 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste " Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " pour 10 347.66 €.

Annexe

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en " Produits exceptionnels " pour 9 590.33 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en " Charges exceptionnelles " pour 4 000 €.

• *Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat*

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Subventions " pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en " Produits exceptionnels " pour 0 €.

• *Amendes et pénalités*

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Autres charges " pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en " Charges exceptionnelles " pour 2 355 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les " transferts de charges " inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 2 711.90 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 0 € liés à des refacturations intragroupe ;
- 0 € liés à des indemnités d'assurance ;
- 2 711.90 € liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale et des avantages en nature.

Au 31 décembre 2025 :

- les refacturations intragroupe sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « Production vendue de services » pour 679 409.97 € ; Elles étaient déjà constatées en chiffre d'affaires en 2024 pour 1 075 700.52 €.
- les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste " Autres produits " pour 173 401.99 € ;
- les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 6 793.64 € sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

Annexe

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne " Charges constatées d'avance " est remontée entre la rubrique des " Créances " et celle des " Valeurs mobilières de placement " ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions";
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles ".

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Annexe

Amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques 10 ans
- Matériels et outillages industriels 10 ans
- Matériels de transports 2 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Mobiler 5 à 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont notamment composées des titres de participations des sociétés :

- EAT : 1 000 €
- MECAP : 1 000 €
- COGEMAP : 1 000 €
- COGECO : 1 000 €

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Au titre de l'exercice 31 décembre 2025, aucune provision n'a été constatée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun élément n'a été comptabilisé en résultat exceptionnel au titre de l'exercice 2025.

Immobilisations

		Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations RéévaluationsAcquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	58 604,97	11 003,36		13 881,11	55 727,22
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 604,97	11 003,36		13 881,11	55 727,22
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	278 961,32				278 961,32
	Instal technique, matériel outillage industriels	454 537,06	135 377,01		332,55	589 581,52
	Instal., agencement, aménagement divers	1 402 785,72	415 805,20		130,00	1 818 460,92
	Matériel de transport	276 602,42	87 642,67		11 267,24	352 977,85
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	300 856,49	378 049,22		31,00	678 874,71
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
FINANCIERES	Avances et acomptes		9 713 900,46			9 713 900,46
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 713 743,01	0 730 774,5		11 760,79	13 432 756,78
	Participations	4 000,00				4 000,00
FINANCIERES	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	2 000,00	7 800,00			9 800,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 000,00	7 800,00			13 800,00
TOTAL		2 778 347,98	0 749 577,9		25 641,90	13 502 284,00

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	L	14 645,96	23 027,86	13 734,64	23 939,18
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			14 645,96	23 027,86	13 734,64	23 939,18
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement	10 ans	L	19 705,22	14 834,31		34 539,53
Instal technique, matériel outillage industriels	10 ans	L	64 791,92	99 952,67	109,30	164 635,29
Autres instal., agencement, aménagement divers	10 ans	L	159 371,60	151 768,57	129,92	311 010,25
Matériel de transport	2 ans	L	67 372,14	66 660,93	1 289,38	132 743,69
Matériel de bureau, mobilier	3 à 8 an	L	55 764,56	116 535,24	31,00	172 268,80
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			367 005,44	449 751,72	1 559,60	815 197,56
TOTAL			381 651,40	472 779,58	15 294,24	839 136,74

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises		
	Diffé- rence de dur	rela- tive au	Mo- dèle de calcul	Mo- dèle de calcul	Montant des amortissements dérogatoires	Montant des amortissements dérogatoires
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Présentation

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 800,00	9 800,00	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 064 717,79	9 064 717,79	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 825 152,16	6 825 152,16	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	313 820,00	313 820,00	
	Groupe et associés	40 000,00	40 000,00	
	Débiteurs divers	2 713 530,39	2 713 530,39	
	Charges constatées d'avances	212 626,40	212 626,40	
	TOTAL DES CREANCES	19 179 646,74	19 179 646,74	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 749,76	2 749,76		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	10 250 806,07	10 250 806,07		
	Emprunts et dettes financières divers	12 000 000,00	2 400 000,00	9 600 000,00	
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 770 628,83	12 770 628,83		
	Personnel et comptes rattachés	149 019,49	149 019,49		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 665,74	173 665,74		
	Impôts sur les bénéfices	58 738,00	58 738,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	276 225,81	276 225,81		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 428 587,15	1 428 587,15		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	5 111 407,23	5 111 407,23		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	42 221 828,08	32 621 828,08	9 600 000,00	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 000 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 515 684,92			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

	Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres		60 000,00			60 000,00
	PROVISIONS POUR CHARGES		60 000,00			60 000,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		60 000,00			60 000,00

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	909 579,20	543 043,37	366 535,83	
TOTAL I	909 579,20	543 043,37	366 535,83	
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	909 579,20	543 043,37	366 535,83	

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00
Emises pendant l'exercice		8 362 000,00	1,0000	8 362 000,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		8 862 000,00	1,0000	8 862 000,00

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		14,00	
Professions intermédiaires			
Employés		2,00	
Ouvriers		8,00	
TOTAL		24,00	

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Capital social	500 000,00			8 362 000,00	8 862 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ..					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(7 405 101,70)	(10 618 454,79)			(18 023 556,49)
Résultat de l'exercice	(10 618 454,79)	10 618 454,79		1 327 846,54	1 327 846,54
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(17 523 556,49)			9 689 846,54	(7 833 709,95)

Date de l'assemblée générale 26/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (17 523 556,49)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (17 523 556,49)

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 9 689 846,54

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
Règlement ANC 2025-01	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	57 320,00	40 000,00	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	57 320,00	40 000,00	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Filiales et participations

1 0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la sté
------------------	--	--	-------	---

A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale

SAS COMPAGNIE GENERALE DES CONTAINERS	(56 781,14)	100,00	1 000,00	1 000,00
SAS COMPAGNIE GENERALE DE MAINTENANCE PORT	105 899,01	100,00	1 000,00	1 000,00
SAS MECAP	(86 428,19)	100,00	1 000,00	1 000,00

A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1

A. Total des filiales

B1. Renseignements détaillés pour chaque participation

S.A. EAT	603 073,00	35,00	1 000,00	1 000,00
----------	------------	-------	----------	----------

B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1

B. Total des participations

C. Total des filiales et des participations (A + B)

A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SAS COMPAGNIE GENERALE DES CONTAINERS		594 739,67	(19 004,06)		
SAS COMPAGNIE GENERALE DE MAINTENANCE PORT		3 033 716,52	270 424,92		
SAS MECAP		2 269 498,98	(83 297,73)		

A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1

A. Total des filiales

B1. Renseignements détaillés pour chaque participation

S.A. EAT	3 617 890,00	4 485,00
----------	--------------	----------

B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1

B. Total des participations

C. Total des filiales et des participations (A + B)

Annexe libre

Extrait comptes annuels 31 décembre 2024

S.A.S. CMPLH
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Bilan Actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	58 603,36	14 645,96	43 957,40
	Fonds commercial (1)	1,61		1,61
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions	278 961,32	19 705,22	259 256,10
	Installations techniques mat. et outillage indus.	454 537,06	64 791,92	389 745,14
	Autres immobilisations corporelles	1 980 244,63	282 508,30	1 697 736,33
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	4 000,00		4 000,00
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00
	TOTAL (II)	2 778 347,88	381 661,40	2 396 686,58
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	543 043,37		543 043,37
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et fins			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	4 687 302,34		4 687 302,34
	Autres créances	5 878 806,17		5 878 806,17
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	225 281,54		225 281,54
	Charges constatées d'avance	200 875,04		200 875,04
	TOTAL (III)	11 636 306,48		11 636 306,48
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	14 313 858,44	381 661,40	13 932 006,04

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 000,00

S.A.S. CHMPLH
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Bilan Passif

	31/12/2024
Capital social ou individuel	500 000,00
Primes d'émission, de fusion d'apport ...	
Ecart de réévaluation	
RESERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Capitaux Propres	
Report à nouveau	(7 405 101,70)
Résultat de l'exercice	(10 818 454,78)
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Total des capitaux propres	(17 623 556,48)
Autres fonds propres	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances condamnées	
Total des autres fonds propres	
Provisions	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total des provisions	
DETTES FINANCIERES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 490,49
Emprunts et dettes financières divers (3)	3 220 553,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 282 522,14
Dettes fiscales et sociales	1 515 850,40
DETTES DIVERSES	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	113 543,77
Autres dettes	2 306 601,16
Produits constatés d'avance (1)	
Total des dettes	31 455 581,53
Ecart de conversion passif	
TOTAL PASSIF	13 932 006,04
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 818 454,78)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	28 944 778,47
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	686,57
(3) Dont emprunts participatifs	

S.A.S. CHMPLH
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024
		12 mois
	France	Hors France
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	
	Production vendue (Biens)	
	Production vendue (Services et Travaux)	35 957 601,60
	Montant net du chiffre d'affaires	35 957 601,60
	Production stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	(23 345,34)
	Autres produits	69,88
	Total des produits d'exploitation (1)	36 934 326,14
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	
	Variation de stock	
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 488 039,83
	Variation de stock	(186 780,02)
	Autres achats et charges externes	42 255 303,56
	Impôts, taxes et versements assimilés	558 092,24
	Salaires et traitements	1 253 786,14
	Charges sociales du personnel	689 184,39
	Cotisations personnelles de l'exploitant	
	Dotations aux amortissements :	
	sur immobilisations	304 955,15
	charges d'exploitation à répartir	
	Dotations aux dépréciations :	
	sur immobilisations	
	sur actif circulant	
	Dotations aux provisions	
	Autres charges	838,94
	Total des charges d'exploitation (2)	46 343 420,23
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 409 094,09)

Compte de Résultat 2/2

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION (10 400 084,00)

Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées (4)	211 839,51
	Différences négatives de change	758,52
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	212 598,03
	RESULTAT FINANCIER	(212 598,03)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 621 890,12)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	9 590,33
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels	9 590,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 355,00
	Sur opérations en capital	4 000,00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	6 355,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 235,33
	PARTICIPATION DES SALAIRES	
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	
	TOTAL DES PRODUITS	36 943 916,47
	TOTAL DES CHARGES	46 562 371,28
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(10 618 454,79)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées